



PRÉFET DE LA HAUTE-SAVOIE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Pôle Administratifs des Installations Classées

Dossier suivi par : Colette CHARRIER

Ligne directe : 04.50.08.09.24

Courriel : ddpp-paic@haute-savoie.gouv.fr

Annecy, le

16 DEC. 2024

Le mardi 12 novembre 2024 à 15 H 05, Monsieur le sous-préfet de Bonneville a présidé la réunion de la Commission de Suivi de Site (CSS) de l'UIOM de Passy, en sous-préfecture.

Étaient présents :

Représentants Collège administrations de l'Etat

- Monsieur Remy DARROUX, sous-préfet de Bonneville
- Madame Céline MONTERO, adjointe à la chef UID DREAL des 2 Savoie
- Monsieur Joël CRESPIE, Inspecteur de l'environnement UID DREAL des 2 Savoie
- Madame Florence CHEMIN, pôle santé publique ARS DT 74

Représentants Collège Elus des Collectivités territoriales ou EPCI concernés

- Madame Christèle REBET, Présidente du SITOM DES VALLEES DU MONT-BLANC
- Madame Isabelle COULMY, Directrice du SITOM DES VALLEES DU MONT-BLANC

Représentants Collège des riverains et associations de protection de l'environnement

Madame Laurence MATHEY, représentante de France Nature Environnement Haute-Savoie

Représentants Collège Exploitants

Monsieur Florian LAVIRON, responsable de l'UVE de Passy (SUEZ)
Madame Charlène BERTHELOT (SUEZ)

Représentants Collège Salariés

- Monsieur Jérôme REYNAS (SUEZ)



Assistaient également à la réunion :

- Madame Colette CHARRIER, Chef du Pôle Administratif des Installations Classées (PAIC), en charge du secrétariat de la Commission.
- Monsieur Guillaume BRULFERT, ATMO
- Monsieur Matthieu BAGARD, Responsable d'études Biomonitor
- Monsieur Philippe GIRAudeau, Directeur Aair Lichens
- Madame DUSSART, pstes – ARS DT 74

Etaient absents ou excusés :

- Madame Caroline LE CALLENEC (ARS)
- Monsieur Maurice SADZOT, Conseiller municipal mairie de PASSY

Monsieur le Sous-Préfet de BONNEVILLE ouvre la séance à 15 H 05. En l'absence de déclaration liminaire, Monsieur le Sous-Préfet présente l'ordre du jour :

- **Présentation de l'année d'exploitation 2023, dont :**
 - les résultats des analyses réglementaires,
 - les principales modifications et travaux intervenus dans l'usine
- **Présentation des résultats de la surveillance de l'environnement**
- **Point réglementaire par la DREAL**
- **Présentation des évolutions prévues sur le site :**
- **Questions diverses et échanges entre les participants**

1 – Présentation de l'année d'exploitation 2023 par Monsieur Florian LAVIRON, Responsable de l'UVE de Passy (SUEZ) (voir support de présentation joint au compte-rendu et adressé au préalable aux membres de la CSS)

Monsieur Florian LAVIRON, responsable de l'UVE de Passy présente le bilan d'activité 2023 de l'usine avec les événements marquants de l'année écoulée, le bilan des rejets gazeux, liquides et de recyclage de l'eau sur le site, le bilan des travaux réalisés sur l'année ainsi que les travaux et études prévus sur 2024, pour terminer par un point sur la valorisation des mâchefers et enfin un bilan global sur 2023.

Concernant le bilan des rejets gazeux, la réglementation a évolué en décembre 2023 notamment pour la partie SO₂ et NO_x. La moyenne annuelle est significativement inférieure aux limites de l'arrêté préfectoral pour ces paramètres.

Pour la surveillance en continu, les limites sont exprimées en moyennes journalières et en moyenne demi-heure. En 2023 : 2h30 de dépassement, soit 5 x 1/2 h. C'est la durée la plus faible depuis l'origine de l'usine. Précisons que la réglementation fixe pour la somme des dépassements sur 30 minutes une limite à 60h par an.

Monsieur LAVIRON présente les valeurs en flux massique, en grammes par jour, et précise que les dépassements sont liés à une correction artificielle de l'oxygène.

Deux contrôles réglementaires ont été effectués, dont un inopiné. Les valeurs mesurées respectaient les limites réglementaires.

Il n'y a pas eu de rejets liquides depuis 2010. L'ensemble des eaux de pluie, notamment celles issues de la plateforme de mâchefers, sont collectées dans des bassins et réinjectées dans le process. Monsieur LAVIRON précise que les travaux destinés à utiliser l'eau de pluie permettent de limiter la consommation d'eau de ville et d'eau tirée du forage.

En 2024, le budget concernant le « gros entretien » est de 1,2 million, conforme aux prévisions (travaux de fumisterie et remplacement de la grille 2 notamment). L'entretien continu permet de maintenir l'installation en termes de disponibilité et de performances. Toutes les pièces d'usure sont régulièrement remplacées.

En conclusion 2023 a connu une très bonne disponibilité (de 8128 h) de l'usine avec seulement 108 heures d'arrêt, une production électrique de 29 000 MWh dont 24 513 MWh fournis à EDF.

DISCUSSION :

Madame MATHEY demande des explications concernant les différences de tonnages d'ordures ménagères et de refus de tri qui sont passés de 55 % en 2022 à 45 % en 2023 ; à l'inverse les déchets d'activité économique représentaient 20,5 % en 2022 alors qu'en 2023 ils représentaient 28,9 %.

Monsieur LAVIRON répond que les années ne sont pas comparables. En 2021, l'usine de Bellegarde a été arrêtée et a demandé à l'usine de Passy de recevoir les déchets qu'elle ne pouvait pas traiter. En 2022 il y a eu également des inter-dépannages et un arrêt plus long dû au remplacement d'un filtre à manche. Des déchets reçus en 2022 ont été mis en balles et traités en début d'année suivante.

Madame MATHEY demande si le recyclage des plastiques a eu un impact sur le tonnage des déchets.

Monsieur LAVIRON répond par l'affirmative, mais il indique que l'on ne note pas une augmentation significative des tonnages due au recyclage des emballages plastiques sur le territoire.

Madame REBET (SITOM) indique qu'en 2023 il s'agissait du début des extensions de consignes de tri, et que le SITOM a enregistré une faible augmentation de 50 tonnes par rapport à 2022.

Madame MATHEY demande où sont traités les déchets en période d'arrêts techniques.

Monsieur LAVIRON indique que les déchets sont stockés en fosse dont la taille est dimensionnée pour cela, hors période touristique, ce qui permet de ne pas détourner les déchets vers un autre site.

Monsieur le sous-préfet demande des précisions concernant le principe de maturation des mâchefers.

Monsieur LAVIRON indique qu'une partie des composés de mâchefers réagissent au contact de l'air et de l'eau, on parle de carbonatation. Cela permet d'inertiser cette partie des composés des mâchefers par réaction chimique.

2 – a – Présentation des résultats de la surveillance environnementale par M. BAGARD, laboratoire BIOMONITOR - Voir support de présentation joint au compte-rendu et adressé au préalable aux membres de la CSS.

Monsieur BAGARD présente le bilan du suivi de l'impact de l'installation sur l'environnement au travers des analyses : de retombées atmosphériques, de végétaux et de lait.

DISCUSSION :

Monsieur Crespine demande si les résultats des analyses sont communiqués à l'exploitant qui cultivent les végétaux, notamment le thym.

Monsieur BAGARD répond par l'affirmative. Il indique que le thym est une plante vivace avec une influence plus ou moins forte du sol.

Monsieur Leveque indique que par le passé l'usine a rencontré des problèmes avec des variétés de thym qui ont été très influencées par autre chose que l'air et que l'interprétation des analyses en termes d'impact de l'incinérateur est difficile voire biaisée

Monsieur BAGARD indique que l'on peut s'interroger sur la pertinence du thym comme outil de surveillance, car il y a beaucoup de variabilités dans la façon de le cultiver et dans les différentes variétés de thym.

Monsieur Leveque suggère, si l'on conserve la matrice thym, que les pieds soient replantés tous les 2 ans, ou bien de le retirer des matrices d'analyses.

Monsieur Crespine indique que si l'on n'arrive pas à interpréter les résultats obtenus dans le thym, il y a 5 autres matrices surveillées et que les résultats de toutes ces matrices sont croisés dans le cadre de l'interprétation des résultats. L'objectif n'est pas de connaître l'état du thym sur le secteur de Passy, mais bien de voir si l'incinérateur présente un impact qui émerge du bruit de fond.

2 – b – Présentation de la surveillance environnementale par les lichens par M. GIRAudeau Aair lichens. Voir support de présentation joint au compte-rendu et adressé au préalable aux membres de la CSS.

Monsieur GIRAudeau présente le bilan de la surveillance environnementale par les lichens. Il rappelle que ces derniers sont très précis et sensibles et qu'ils réagissent toujours en amont des risques d'impacts sanitaires.

DISCUSSION :

Monsieur Crespine demande en quoi a consisté l'adaptation de la norme guide 43-910.

Monsieur GIRAudeau répond que l'adaptation consiste à suivre rigoureusement cette norme ;

2 – c – Présentation de la surveillance des dioxines et des métaux lourds – résultats de 2023 présentation d'ATMO par M. BRULFERT, voir support de présentation joint au compte-rendu et adressé au préalable aux membres de la CSS.

Monsieur BRULFERT présente la surveillance des dioxines et des métaux lourds pour l'année 2023

DISCUSSION :

Monsieur Laviron indique que les mesures concernant les retombées atmosphériques ont été faites le même jour par ATMO et par le laboratoire commandé par l'UVE.

Madame MATHEY demande si lorsqu'il y a eu la panne de chaudière pendant 74 heures, il y a eu une émission de polluants ?

Monsieur LAVIRON répond que la fuite d'eau était de moindre importance, après investigation, l'arrêt de la chaudière a été immédiat.

Monsieur LEVEQUE ajoute que la fuite d'eau a produit de la vapeur d'eau déminéralisée semblable à celle qui sort d'un fer à repasser.

3 – Point réglementaire par la DREAL par M. CRESPIE – voir support de présentation joint au présent compte-rendu.

Monsieur CRESPIE, présente le cadre réglementaire de l'exploitation de l'UVE et l'action de l'administration au cours de l'année 2023 et notamment l'arrêté préfectoral d'autorisation du 26 avril 2023 qui prévoit :

- un renforcement des exigences en matière d'émissions atmosphériques,
- la définition de conditions normales d'exploitation (NOC) et de conditions autres que normales (OTNOC) dont la durée cumulée est limitée à 250 heures par an,
- la surveillance en continu du mercure à la cheminée,
- le suivi en semi-continu des mesures des PCB-DL à la cheminée,
- mesures des émissions atmosphériques en périodes de démarrage et d'arrêt du four tous les 3 ans.

Monsieur CRESPIE indique qu'un contrôle inopiné des rejets atmosphériques a été réalisé du 7 au 9 novembre 2023 : il n'y a pas eu de dépassement des valeurs réglementaires.

4 – Questions diverses :

Madame MATHEY demande lors des phases d'entretien s'il y a des rejets divers qui ne seraient pas quantifiés ?

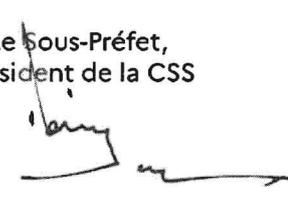
Monsieur LAVIRON répond par la négative, il n'y a pas de possibilité autre que de passer par le filtre ; dans les cas de travaux tout est filtré donc il n'y a pas de rejets diffus.

Madame REBET remercie l'entreprise SUEZ dans la façon dont elle gère l'incinérateur. Elle ajoute que le SITOM participe aussi aux investissements de l'usine ; ce qui a été le cas cette année pour la sécurisation des trémies et le retraitement des REFIOM.

Monsieur le sous-préfet conclut que les présentations qui ont été faites lors de cette commission sont un gage de sérieux. Il ajoute que l'on est en présence d'un outil industriel qui fonctionne bien. La surveillance s'exerce dans de bonnes conditions. Il y a de la transparence et on ne peut que s'en féliciter.

En l'absence d'autres questions, Monsieur Le Sous-Préfet remercie les participants et lève la séance à 16 H 55.

Le Sous-Préfet,
Président de la CSS



Rémy DARROUX